



ETUDE DE RISQUE AU TITRE DU PPR

Etude hydraulique sur les parcelles K 0971, K 0973 et K 1061 au quartier Désert à Sainte-Luce

Etude de risque inondation, au titre du Plan de Prévention des Risques naturels de Sainte-Luce (2013)

Septembre 2015

1. Périmètre d'étude et topographie

Le périmètre d'étude présenté sur la figure 3 ci-après a été réalisé sur la base

- de l'enveloppe de la zone d'aléa fort inondation du PPR,
- des données topographiques disponibles (profils en travers représentés en vert sur la figure ci-après),
- de la topographie du terrain, présentée sur la figure 4 ci-après.

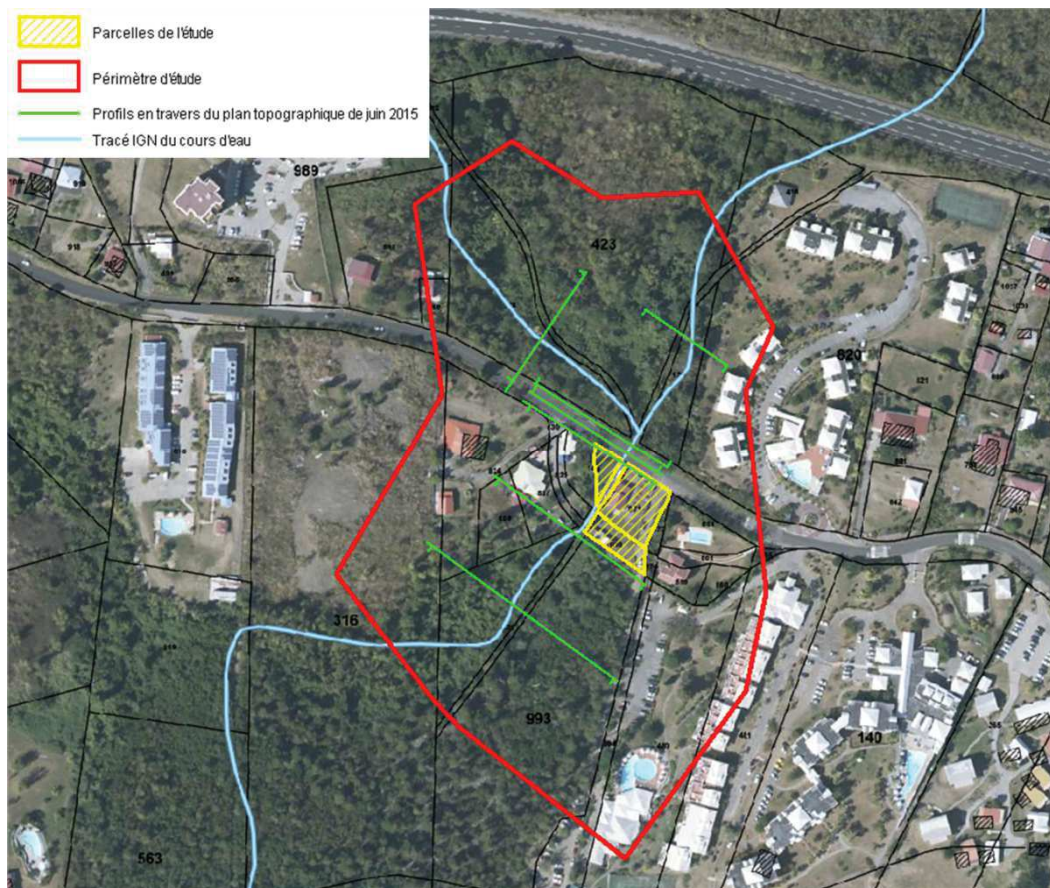


Figure 3 : Périmètre d'étude

Ce périmètre qui dépasse largement les parcelles objet de l'étude, permet d'analyser le fonctionnement hydraulique de la zone, à des distances suffisante en amont et en aval pour s'affranchir de l'effet des conditions aux limites et des ouvrages hydrauliques limitant.

Conclusion

Cette étude de risque sur les parcelles K 0971, K 0973 et K 1061 au quartier Désert à Sainte-Luce a pour but de préciser l'aléa inondation au droit de ces parcelles, par rapport à la cartographie du PPR de 2013.

A cette fin, un modèle hydraulique 1D-2D a été réalisé, sur un périmètre cohérent vis-à-vis de l'aléa inondation - qui dépasse donc largement celui des deux parcelles. Ce modèle a été construit sur la base de données topographiques récentes (juin 2015), levées par un géomètre et complétées par les données Litto 3d.

Les résultats de modélisation de la crue centennale (de période de retour $T = 100$ ans) ont permis de réaliser une cartographie de l'aléa inondation, dans le périmètre d'étude, selon les règles de croisement définies au PPR. Cette cartographie montre que les parcelles étudiées sont hors d'eau pour une crue centennale. Ainsi, **l'étude conclue à une surestimation de l'aléa** au droit de ces parcelles.

Pour se prémunir des inondations, il est toutefois important de procéder à l'entretien régulier des buses de traversées de la route départementale RD7 et du cours d'eau qui longe les parcelles.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

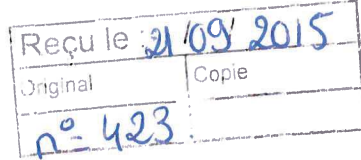
MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Direction de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de la Martinique

Service Risques Energie Climat
Pôle Risques Naturels
Unité Prévention Risques Naturels
Ref : RN 15/715

Schoelcher, le

10 SEP. 2015



Madame,

Vous m'avez transmis, pour validation, une proposition de périmètre dans le cadre d'une étude de risque pour les parcelles cadastrées K971, K973 et K1061 (ancienne parcelle K146) au quartier Désert à SAINTE-LUCE. La demande est pour le compte de [] qui souhaite régulariser la situation administrative de ses constructions.

Les parcelles sont classées en zone orange-bleu avec un aléa fort inondation au plan de prévention des risques naturels (PPRN) de la commune de SAINTE-LUCE.

Une étude de risque de type hydraulique est exigée au regard de l'aléa inondation qui affecte la parcelle.

Votre proposition cartographique prend en compte l'ensemble du bassin versant comme périmètre d'étude de risque.

Dans ces conditions, je valide le périmètre d'étude de risque que vous proposez.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie, d'agréer, Madame, l'expression de mes respectueux hommages.

Madame Elsa CESSÉS
SCE
Le Lareinty
97232 le LAMENTIN

Le Directeur Adjoint de l'Environnement,
De l'Aménagement et du Logement

Gilbert GUYARD